



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

108^e session

Genève, 4-8 mai 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 108^e session**

Additif

Annotations**1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/1 et Add.1
Document informel GRSG-108-01.

2. Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M₂ et M₃)**a) Propositions relatives à de nouveaux amendements**

Le GRSG a décidé d'examiner le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/6/Rev.1 soumis par la Suède, dans lequel il est proposé d'ajouter de nouvelles prescriptions d'essai pour les extincteurs automatiques dans le compartiment moteur des autobus et des autocars.

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/6/Rev.1.



b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours

Le GRSG souhaitera peut-être examiner toute nouvelle proposition qui pourrait être présentée à ce sujet.

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/18
(Document informel GRSG-107-05).

3. Règlement n° 39 (Indicateurs de vitesse)

Le GRSG a décidé de reprendre l'examen de la version actualisée d'une proposition de la Belgique qui vise à insérer dans le Règlement de nouvelles dispositions relatives à l'installation de l'équipement de contrôle du kilométrage (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/15). Il voudra peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/16 dans lequel plusieurs amendements sont proposés par la Fédération internationale de l'automobile (FIA).

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/15
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/16.

4. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité)

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) visant à exclure une zone donnée du champ de vision principal pour permettre l'installation de dispositifs de sécurité sur les véhicules autres que ceux de la catégorie M₁ (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/3).

Le GRSG a décidé de reprendre l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/4 soumis par la Hongrie, dans lequel il est suggéré d'autoriser l'utilisation de vitres en verre épais dans les vitrages multiples.

Le GRSG a décidé de reprendre l'examen d'une proposition de la République de Corée en vue de modifier la méthode d'essai de chute d'une bille de 227 g pour les vitrages en verre trempé afin de détecter les défauts éventuels des toits vitrés panoramiques, dans l'attente d'autres propositions qui seraient soumises à ce sujet.

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/3
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/4.

5. Règlement n° 46 (Dispositifs de vision indirecte)

Le GRSG voudra peut-être être informé par le Président du groupe informel des systèmes de vision indirecte (CMS) des progrès accomplis par le groupe lors de ses récentes réunions informelles et examiner le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/2 dans lequel sont proposés des amendements au Règlement n° 46 ainsi que des amendements aux Règlements n^{os} 10, 26, 61, 79, 94, 107 et 125.

Le GRSG a décidé de reprendre l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/26 qui vise à améliorer la sécurité liée au champ de vision du conducteur et la sécurité des piétons dans les rues étroites, sur la base d'une éventuelle proposition actualisée du Japon.

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition actualisée de l'Allemagne qui tend à introduire des prescriptions relatives aux rétroviseurs dotés d'un mécanisme de rabattement à commande électronique ou automatique, si le texte en est disponible.

Documents: (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/26)
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/2
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/8
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/9
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/10
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/11
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/12
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/13
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/14.

6. Règlement n° 58 (Dispositifs arrière de protection antiencastrement)

Le GRSG a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition révisée présentée par l'Allemagne, visant à introduire des prescriptions plus rigoureuses en ce qui concerne les dispositifs arrière de protection antiencastrement.

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/17.

7. Règlement n° 67 (Équipements pour véhicules alimentés au GPL)

Le GRSG souhaitera peut-être réexaminer une proposition actualisée présentée par l'expert de l'Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés concernant de nouvelles dispositions à prendre pour éviter que le GPL ne s'écoule vers le réservoir d'essence ou de gazole, si le texte en est disponible.

8. Règlement n° 97 (Systèmes d'alarme pour véhicules)

Le GRSG voudra sans doute être informé de la position du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse en ce qui concerne le document ECE/TRANS/WP.29/2015/36 qui vise à supprimer les indicateurs optiques non conformes au Règlement n° 48.

Document: (ECE/TRANS/WP.29/2015/36).

9. Règlement n° 110 (Organes spéciaux des véhicules alimentés au GNC)

Le GRSG devrait examiner une proposition révisée, présentée par la Belgique, concernant les contrôles périodiques des soupapes de surpression (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/28).

Le GRSG voudra peut-être examiner une proposition révisée, soumise par les experts des Pays-Bas et de l'Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel, visant à formuler plus clairement les prescriptions s'appliquant aux vannes manuelles et automatiques (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/30).

Le GRSG souhaitera peut-être examiner également une série de projets d'amendements concernant la protection externe des bouteilles à gaz ainsi qu'une proposition visant à aligner les dispositions de l'annexe 3 du Règlement n° 110 sur celles de la norme ISO 11439:2013, si le texte de ces projets est disponible.

Le GRSG devrait examiner le document GRSG-108-02 dans lequel est proposé un mandat révisé pour un groupe de travail informel chargé de réviser les dispositions du Règlement n° 110.

Le GRSG a décidé de reprendre l'examen des conclusions d'un «Groupe d'étude des bouteilles à GNC» établi au Japon afin de mener des recherches sur les questions de sécurité relatives au Règlement n° 110, si ces conclusions sont disponibles.

Le GRSG voudra peut-être examiner les documents ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/5 et ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/6, proposés par les Pays-Bas, qui visent respectivement à corriger les dispositions du chapitre 18 à la suite de l'introduction des vannes automatiques et à ajouter une nouvelle série d'amendements au Règlement n° 110 en vue de réglementer la direction d'évacuation des gaz des réservoirs à GNC.

Documents: (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/28)
(ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/30)
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/5
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/6
Document informel GRSG-108-02.

10. Règlement n° 116 (Systèmes d'alarme pour véhicules)

Le GRSG devrait examiner, si les textes en sont disponibles, des propositions visant à insérer dans le Règlement de nouvelles dispositions relatives aux systèmes nouveaux d'alarme pour véhicules, tels que les alarmes silencieuses ou les dispositifs de déverrouillage des portières au moyen d'un téléphone multifonctions.

Le GRSG souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/7, proposé par l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles en vue de permettre l'introduction de diverses gammes de tension de fonctionnement selon la technologie des batteries utilisées.

Comme pour le point 8 de l'ordre du jour, le GRSG voudra sans doute être informé de la position du GRE au sujet du document ECE/TRANS/WP.29/2015/37.

Documents: (ECE/TRANS/WP.29/2015/37)
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/7.

11. Règlement n° 118 (Comportement au feu)

Le GRSG a décidé de poursuivre l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/24 qui vise à actualiser la référence aux normes ISO dans le Règlement (voir GRSG-108-03).

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/24
(Documents informels GRSG-107-18 et GRSG-108-03).

12. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs)

Le GRSG devrait reprendre l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/12, dans lequel il est proposé d'adapter en fonction des progrès techniques les dispositions relatives aux écrans multifonctions en tenant compte des observations reçues des experts du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage.

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2014/12.

13. Règlement n° 125 (Champ de vision du conducteur vers l'avant)

Le GRSG souhaitera peut-être examiner une proposition visant à amender le Règlement n° 125, si le texte en est disponible.

14. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule

Le GRSG voudra peut-être examiner une proposition actualisée présentée par l'ambassadeur pour l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule, qui porte spécifiquement sur l'application du Règlement n° 118.

Document: (Document informel GRSG-104-39-Rev.3).

15. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3)

Le GRSG souhaitera sans doute être informé de la décision du Forum mondial concernant le document ECE/TRANS/WP.29/2015/35, dans lequel il est proposé d'insérer dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules de nouvelles catégories T, R et S de véhicules agricoles tels que les remorques agricoles et les machines tractées.

Document: (ECE/TRANS/WP.29/2015/35).

16. Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident

Le GRSG devrait être informé par son président de l'avis du WP.29 au sujet des diverses solutions retenues par le groupe de travail informel des systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident en vue d'élaborer un nouveau projet de Règlement.

17. Proposition d'amendements au Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité)

Le GRSG voudra peut-être étudier la nécessité d'amender le Règlement technique mondial n° 6 afin de déceler les défauts éventuels des toits vitrés panoramiques.

18. Questions diverses

Le GRSG souhaitera peut-être aussi examiner d'autres propositions éventuelles.
